

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2021

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAULT Michel

Excusés ayant donné procuration : M. ROUSSEAU Thomas à M. AUBERT Chrystophe.

Secrétaire de séance : Mr THIBAULT Michel

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de réunion du 4 novembre est approuvé à la majorité : (11 pour, 3 contre.)

Arrivée de Mr GODFROY Tony après le vote de la 3ème délibération.

**1-Val Touraine Habitat** : Il approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2020 ainsi que son bilan, concernant la ZAC du Petit Riz (unanimité)

### **CCTOVAL :**

- 2-il prend acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la CCTOVAL donnant une vision complète de toutes les actions menées par la CCTOVAL aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires (unanimité)
- 3-il approuve la modification des statuts concernant la reprise de la compétence « Logements PALULOS » par les communes ainsi que la prise de compétence « Centre social à vocation intercommunale » (unanimité)

**4-Vente de coupes de bois** : il prend connaissance d'un courrier de l'ONF concernant la vente de coupes de bois dans la forêt communale et donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette vente. (unanimité)

**5-Recensement de la population** : Il décide la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la commune du 10 janvier 2022 au 19 février 2022. (unanimité)

### **Décisions modificatives :**

- afin de prévoir les crédits relatifs aux produits des cessions occasionnées par le vol de différents matériels, il effectue les écritures suivantes :

**6-Recettes d'investissement** : 024 Produits des cessions : + 11 125 €  
Dépenses d'investissement : 202-255 Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme + 60 €  
2152-277 Installation de voirie + 11 065 €. (unanimité)

- il décide de réajuster des crédits de la façon suivante :

**7-Recettes d'investissement** : 1641 Emprunt + 12 816 €  
1321-276 Subvention Etat - 12 816 € (unanimité)

**8-Recettes de fonctionnement** : 73224 Fonds Départemental droits des DMTO + 7 096 €  
7718 Autres produits exceptionnels + 1 000 €  
7788 Produits exceptionnels divers + 2 302 €

Dépenses de fonctionnement : 60612 Energie Electricité + 2 900 €  
60622 Carburant + 1 000 €  
61551 Entretien de matériel roulant + 1 000 €  
6156 Maintenance + 4 800 €  
6262 Frais de communications + 698 € (unanimité)

**9-Admission en non valeur – Créances irrécouvrables** : il décide d'admettre en non valeur une partie des créances proposées par la Trésorerie de LANGEAIS pour un montant de 569,38 €

**10-Provisions pour créances douteuses** : Au vu de l'état des restes à recouvrer, des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués comme suit :

Exercice de la créance non recouvrée	Taux de dépréciation/irrécouvrable
N	0 %
N-1	5 %
N-2	25 %
N-3	50 %
N-4	75 %
Antérieur	100 %

A chaque fin d'exercice, la dépréciation sera recalculée avec cette même méthode statistique. (unanimité)

**11-Subvention DETR** : le conseil municipal demande le renouvellement de la subvention DETR pour l'année 2022, les travaux n'ayant pas été commencés en 2021. (unanimité)

**12-Dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et Cérémonies** : au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, le conseil municipal fixe la liste des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » (unanimité)

**13-Vente du bâtiment « 9 et 11 rue des écoles »** : il autorise le maire à signer l'acte de vente avec la SCI « ZI INVEST » représentée par Mr ZORGANI Faouzi et Mme ROY Noémie. (12 pour, 2 contre, 1 abstention)

**14-Echange de parcelles** : le conseil autorise le maire à procéder chez Maître BRUNET à l'achat des parcelles B1093 et B1176 moyennant un prix de 2 240 € et la vente de la parcelle B 1178 moyennant un prix de 2 240 €. Une servitude de tréfonds et de canalisations doit être consentie de la parcelle B1178 au profit de la parcelle B1149 appartenant à la SCI AURELOPI et également de la parcelle B1178 au profit des parcelles B1179 et B1169 appartenant à la commune La parcelle B 1093 devra supporter les servitudes de tréfonds et de canalisations pour les différents réseaux au profit des parcelles B1176 et B1177. (14 pour, 1 abstention).

Le maire,  
Chrystophe AUBERT.